

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**Distr. générale
16 août 2012

Original : français

**Assemblée générale
Soixante-septième session**

Point 96 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : mesures de confiance à l'échelon régional :
activités du Comité consultatif permanent
des Nations Unies chargé des questions de sécurité
en Afrique centrale****Conseil de sécurité
Soixante-septième année****Lettre datée du 13 août 2012, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Burundi
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la trente-quatrième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue à Bujumbura du 14 au 18 mai 2012 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 96 e) de l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Herménégilde Niyonzima

* A/67/150.



**Annexe à la lettre datée du 13 août 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

A. Introduction

1. La trente-quatrième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Bujumbura du 14 au 18 mai 2012.
2. Les États membres suivants ont participé à la réunion : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée-équatoriale, la République démocratique du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad.
3. Le secrétariat du Comité a été assuré par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) était représenté par Abou Moussa, son Représentant spécial en Afrique centrale et Chef du BRENUAC.
4. Les entités onusiennes suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs : le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le bureau sous-régional de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-FEMMES) pour l'Afrique centrale et le BRENUAC.
5. Étaient également présents en qualité d'observateurs : la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (RECSA).
6. Le début des travaux de la réunion des experts a été marqué par une cérémonie ponctuée, entre autres, par l'allocution du Secrétaire permanent du Ministère burundais des relations extérieures et de la coopération internationale, Gérard Bikebako, qui a, entre autres, rappelé la place primordiale du Comité dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la sous-région, et a émis le vœu que la trente-quatrième réunion du Comité à Bujumbura soit un nouveau maillon de la chaîne des pays membres dans la perspective d'une meilleure efficacité dans la recherche des solutions aux défis sécuritaires auxquels la sous-région est confrontée.
7. La cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle a été ponctuée par :
 - Le message du Secrétaire général de la CEEAC, lu par le chef d'état-major régional de la Force multinationale de l'Afrique centrale, le général de brigade Daniel Savihemba Raimundo;

- Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par son Représentant spécial et Chef du BRENUAC, M. Moussa;
 - L'allocation du Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains à l'étranger, le général Antoine Gambi;
 - L'allocation du Ministre de la défense nationale et des anciens combattants du Burundi, le général-major Pontien Gacyubwenge, qui a représenté le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale.
8. La cérémonie de clôture de la réunion ministérielle a été ponctuée par :
- L'allocation finale du Représentant spécial du Secrétaire général, Chef du BRENUAC;
 - Le discours de clôture du Ministre de la défense nationale et des anciens combattants, le général-major Pontien Gacyubwenge.

B. Déroulement des travaux

I. Adoption de l'ordre du jour

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Élection du Bureau du Comité.
 3. Rapport du Bureau sortant.
 4. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale.
 5. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé :
 - État des ratifications de la Convention de Kinshasa;
 - Mise en œuvre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale.
 6. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale :
 - Mise en œuvre de la Convention de Kinshasa;
 - Point d'information du Bureau régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale.
 7. Piraterie et sécurité maritime :
 - Opérationnalisation du Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC);
 - Organisation d'une conférence sur la piraterie et la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée.
 8. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale.

9. Mise en œuvre de la résolution 65/189 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
10. Mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, et de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement et la non-prolifération et maîtrise des armements.
11. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité.
12. Rapport du Secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que le développement des partenariats stratégiques.
13. Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre de la Déclaration de Libreville par les États membres.
14. Préparatifs de la commémoration du vingtième anniversaire du Comité.
15. Lieu et date de la prochaine réunion.
16. Questions diverses.
17. Adoption du rapport de la trente-quatrième réunion ministérielle.

II. Élection du Bureau du Comité

10. Les ministres ont élu par acclamation S. E. M. Laurent Kavakure, Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi, Président du Comité.
11. Le Comité a également élu les autres membres du Bureau :
 - Premier Vice-Président : République du Congo;
 - Deuxième Vice-Président : République de Guinée équatoriale;
 - Rapporteur : République du Rwanda.

III. Rapport du Bureau sortant

12. Le Comité a pris note du rapport du Bureau sortant lu par son président. Il a félicité les membres du Bureau sortant pour la qualité du travail accompli dans l'exercice de leurs fonctions respectives et pour la préparation de la trente-quatrième réunion du Comité. Le Comité a exprimé le souhait que le Bureau transmette son rapport aux États membres deux semaines avant le début de chaque réunion.

IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

13. Le document sur la revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale, préparé par le Secrétariat général de la CEEAC, a servi de base aux échanges de vues des États.

14. Trois axes majeurs guident la revue de la situation géopolitique et de sécurité dans la sous-région : les développements politiques et institutionnels, la sécurité intérieure et transfrontalière et les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme.

15. Des discussions, il ressort que la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale a connu une évolution contrastée depuis la dernière réunion du Comité. D'une part, l'on a observé des progrès notoires dans la consolidation des processus démocratiques et le fonctionnement régulier des institutions. D'autre part, certains États de la sous-région ont fait face à des situations préoccupantes sur le plan sécuritaire.

16. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, si l'on peut se féliciter du climat d'apaisement qui règne actuellement dans certaines zones de conflit, il faut néanmoins relever que l'Afrique centrale a connu un certain nombre de menaces à la paix et à la sécurité. Dans ce cadre peuvent être cités, entre autres, des actes du grand banditisme et de piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, et la persistance des poches d'insécurité en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

17. Au plan de la gouvernance, de la situation humanitaire et des droits de l'homme, des efforts notoires ont été entrepris par les États membres. Des instruments juridiques et institutionnels pertinents régissant cette question continuent d'être adoptés et mis en œuvre par les différents pays.

18. Le Comité s'est félicité de la présentation par le Secrétariat général de la CEEAC du document relatif à la revue de la situation géopolitique et de la sécurité en Afrique centrale.

19. Au terme de fructueux échanges, le Comité a demandé au Secrétariat général de la CEEAC de lui soumettre désormais un document analytique assorti éventuellement de propositions de recommandations, notamment sur la situation géopolitique et de sécurité de la sous-région en général.

20. La situation géopolitique et de sécurité pays par pays se présente comme suit :

République d'Angola

21. Depuis la dernière réunion du Comité à Bangui, l'Angola s'est inscrit dans la consolidation de la stabilité de son processus démocratique, processus qui suit son cours normal depuis la dernière élection présidentielle et l'adoption de la nouvelle Constitution en 2010. Le pays est dans une phase active de la préparation des élections générales de 2012.

22. Il est important de relever que l'année 2012 est une unité de temps qui coïncide avec la commémoration du dixième anniversaire de la proclamation de la paix et de la réconciliation nationale en accord au mémorandum d'accord signé en 2002 entre l'UNITA et le Gouvernement, et au même moment où l'Angola assure la

présidence en exercice de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

23. L'administration est déjà engagée dans la révision et l'actualisation des listes électorales, le toilettage de la loi électorale et la mise en place d'une commission nationale électorale.

24. Il est pourtant important de souligner que, comme il est normal dans toute société démocratique, quelques manifestations menées par un groupe de jeunes pour l'amélioration des conditions sociales dans le pays ont eu lieu. Sur le plan de la sécurité interne et transfrontalière, les autorités angolaises poursuivent des efforts pour la normalisation de la vie sociale, à travers le développement durable de l'économie nationale, et la construction des infrastructures sociales, pour le bien-être de la population, et la consolidation de la paix. Pour faciliter ce processus, une vaste campagne de récupération des armes détenues par la population civile et le déminage en cours constituent déjà un point fort dans la réalisation des actions entreprises par le Gouvernement.

République du Burundi

25. Comme cela a été relevé dans la précédente revue, la République du Burundi poursuit la normalisation de la vie politique, économique et sécuritaire entamée au lendemain de l'achèvement du processus électoral.

26. Néanmoins, une frange de l'opposition, regroupée au sein d'une alliance de partis politiques qui s'étaient auto-exclus des élections législatives et présidentielle en 2010, continue à réclamer une négociation malgré l'ouverture du Gouvernement au dialogue. Certains leaders de cette opposition ont choisi de s'exiler mais réclament, à partir de l'extérieur une participation à la vie politique de leur pays. À ce propos, le Gouvernement a lancé plusieurs appels à ces leaders en exil pour qu'ils rentrent au pays, afin de contribuer aux efforts de développement en cours.

27. La situation sécuritaire, quant à elle, est restée globalement positive. Toutefois, l'on a continué à enregistrer des cas de criminalité commise par des bandes armées et des bandes terroristes, ainsi que des cas d'assassinat dus aux conflits fonciers.

28. Tout cela est alimenté, pour une grande part, par le trafic des armes à la frontière avec la République démocratique du Congo signalé dans un rapport des Nations Unies en novembre 2011. Cependant, la collaboration en matière de sécurité avec les pays voisins est bonne. Elle se caractérise par une bonne collaboration entre les autorités administratives et militaires à tous les niveaux, avec des échanges de renseignements sur les éléments susceptibles de perturber la sécurité au Burundi.

29. Malgré ce contexte difficile, le Gouvernement burundais a continué à fournir des efforts remarquables dans le sens de la réconciliation et de la reconstruction, de la protection des droits de l'homme, de la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et la recherche du bien-être des populations à travers la relance de l'économie.

République du Cameroun

30. Depuis la dernière réunion ministérielle du Comité, la République du Cameroun vit dans un climat général de paix et de stabilité.

31. L'année 2011 a été marquée par l'élection présidentielle qui a eu lieu le 9 octobre 2011. Celle-ci a été acceptée par l'ensemble des candidats bien qu'ils aient fait état de quelques dysfonctionnements apparemment liés à la jeunesse d'Élections Cameroun (ELECAM), organe chargé de l'organisation et de la supervision des élections, que l'opposition soupçonne d'être à la solde du parti au pouvoir.

32. Le Cameroun s'est par la suite engagé dans la réforme de son système électoral. C'est dans cette optique qu'il vient de se doter d'un nouveau code électoral et ELECAM a décidé de refondre les listes électorales avec l'introduction de la biométrie, en vue d'un renforcement plus accru de la transparence, de la régularité et de la crédibilité des différents scrutins.

33. La situation sécuritaire quant à elle est demeurée globalement calme. Le Cameroun est resté fidèle à ses grands acquis de paix et de stabilité. On a toutefois enregistré dans la réserve de Bouba N'Djida des actes de braconnage qui ont décimé un nombre important d'éléphants dans ce lieu touristique. Plusieurs mesures ont été prises pour accroître la sécurité dans la région, notamment le déploiement des unités spéciales, le renforcement des moyens des administrations concernées et le renforcement des contrôles aux frontières avec la République centrafricaine et le Nigéria. Par ailleurs, une convention de sécurité transfrontalière a été signée avec le Nigéria pour renforcer les contrôles aux frontières et contribuer à la lutte contre les activités du groupe islamiste Boko Haram.

34. Quant aux enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme, le Cameroun a enregistré des améliorations significatives reconnues par la communauté internationale. Mais il est également reconnu que le Cameroun peut encore fournir de efforts dans ce sens, comme l'a relevé une délégation de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples venue évaluer la situation des droits de l'homme dans le pays.

35. Dans le même sens, la campagne de lutte contre la corruption et d'assainissement des mœurs publiques s'est poursuivie, avec notamment la création d'un tribunal criminel spécial ainsi que l'inculpation d'autres anciens hauts responsables de l'État.

République centrafricaine

36. La situation politique en République centrafricaine depuis la dernière réunion a été marquée par la volonté et les efforts de la République centrafricaine de consolider le processus de stabilisation et de démocratisation.

37. Au lendemain des élections présidentielle et législatives teintées de divergences et de contestations multiples, le climat politique s'est amélioré progressivement durant le dernier semestre. Les institutions républicaines sont installées et sont opérationnelles, malgré quelques difficultés relatives aux ressources financières et matérielles.

38. Pour répondre efficacement aux besoins institutionnels, le Gouvernement centrafricain s'est doté en novembre 2011, après un processus participatif, d'un document stratégique en matière économique et de gouvernance. Ce document comporte trois principaux axes, qui sont : sécurité et paix, gouvernance et état de droit, relance économique et intégration régionale. La vision ici est que l'on ne peut efficacement asseoir la paix et la stabilité dans ce pays postconflit qu'en relançant

efficacement l'économie et en améliorant les conditions de vie des populations. Tout cela mérite d'être encouragé et accompagné.

39. Cependant, la sécurité intérieure et transfrontalière est restée fragile, malgré une nette amélioration reconnue. La Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) a finalement signé un accord de paix avec les autorités gouvernementales.

40. La République centrafricaine a continué à faire face à une forme d'insécurité dans la partie septentrionale, entretenue par des bandes armées sans ligne idéologique claire. C'est notamment le cas de la rébellion ougandaise de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), dont on espère que la synergie entre les Nations Unies, l'Union africaine, la CEEAC, les États-Unis d'Amérique et les autres États concernés portera ses fruits.

41. Pis, elle fait face depuis quelque temps aux exactions d'une bande armée du dénommé Baba Ladde du Front populaire pour le redressement, implantée sur son sol. Pour faire face à cette situation, le Tchad et la République centrafricaine ont engagé une opération militaire conjointe en janvier 2012. De même, la concertation reste permanente entre les chefs d'État tchadien et centrafricain.

42. Malgré ce contexte délicat, des efforts importants ont continué d'être fournis par les autorités centrafricaines, notamment dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité et en prévision du départ annoncé des forces de la première mission de consolidation de la paix en Centrafrique. Après la première phase du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion qui a commencé au nord du pays, la deuxième phase a aussi été lancée au centre du pays.

République du Congo

43. Les constats faits sur le plan politique lors de la dernière réunion ministérielle restent d'actualité, à savoir les efforts du Gouvernement congolais en vue de préserver la paix, la réconciliation nationale et la stabilité, engagées depuis la fin du conflit armé qui a endeuillé ce pays dans les années 90.

44. Sur le plan politique, le processus démocratique se poursuit en se consolidant. Les élections sénatoriales ont été organisées dans le calme en 2011. Cela peut également se justifier par la tenue en décembre 2011 d'une concertation politique inclusive, malgré le boycottage d'une frange de l'opposition, entre le Gouvernement, les partis politiques et la société civile, en prélude aux élections législatives de juillet-août 2012. L'objectif est de consolider l'option démocratique par l'actualisation du fichier électoral et la révision consensuelle de la loi y afférente.

45. Sur le plan sécuritaire, l'ordre public a continué à être maintenu efficacement. De même, la campagne nationale de désarmement et de récupération des armes auprès des ex-combattants s'est poursuivie avec des résultats positifs. Afin de consolider les acquis dans ce domaine, des concertations régulières se sont tenues entre les différentes administrations concernées par les questions de sécurité.

46. Il faut cependant signaler le traumatisme causé par l'explosion d'un dépôt de munitions à Brazzaville ayant fait près de 300 morts, plus de 3 000 blessés et des milliers de déplacés. De même, cette explosion a causé la destruction de centaines

d'habitations et des dégâts matériels importants. Des enquêtes sont en cours pour déterminer les raisons de ce sinistre et les éventuels responsables. Cette situation implique la nécessité pour tous les États membres du Comité de renforcer les mesures de sécurité sur les dépôts d'armes et de munitions.

47. En matière de gouvernance, les autorités ont maintenu en place le plan national de lutte contre la corruption et d'assainissement des mœurs publiques.

48. Au plan humanitaire, le Congo est engagé dans la protection des réfugiés et la lutte contre le trafic des enfants. La signature en février 2012 avec le Bénin d'un plan d'action conjoint contre la traite des enfants et la tenue des groupes de travail technique avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Rwanda, la République démocratique du Congo et l'Angola illustrent l'engagement du Congo.

République démocratique du Congo

49. La République démocratique du Congo a poursuivi des efforts pour garder la situation de stabilité et d'apaisement décrite dans la dernière revue géopolitique de la réunion ministérielle.

50. Au plan politique, l'organisation des élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011 a été conclue par la victoire de la majorité présidentielle. C'est dans cette optique qu'un nouveau bureau de l'Assemblée nationale (5 membres de la majorité présidentielle et 2 de l'opposition) et un nouveau gouvernement sont entrés en fonctions. Par conséquent, la nécessité pour tous les acteurs politiques consiste maintenant à privilégier le dialogue et la concertation, en vue de préparer les futures élections provinciales prévues pour le premier trimestre de 2013.

51. La République démocratique du Congo poursuit les préparatifs des assises du quatorzième Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui aura lieu du 12 au 14 octobre 2012.

52. S'agissant de la sécurité intérieure et transfrontalière, le fait plus récent est la mutinerie survenue depuis début mai 2012 au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), laquelle a été déclenchée par une minime partie des éléments de l'ex-Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Elle donne naissance au mouvement « M23 », dirigé par le colonel Makenga, ancien second de Bosco Ntanganda. Leurs revendications ne remettent pas en cause le Protocole d'accord de mars 2009 conclu entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le CNDP. Il s'agit plutôt des manœuvres personnelles de M. Ntanganda, qui est sous mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale.

53. Les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda travaillent étroitement ensemble pour stabiliser la paix dans cette sous-région. Ce travail démontre leur volonté de mettre en échec, et d'une façon définitive, l'émergence de nouveaux groupes armés.

54. Quant à la sécurisation des frontières communes avec le Burundi, les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Force de défense nationale (FDN) poursuivent les opérations conjointes pour traquer les groupes armés, et les résultats sont très louables.

55. Les opérations militaires contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) se poursuivent grâce aux efforts conjoints des Forces armées de la République démocratique du Congo et du Rwanda, avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

56. Les Forces armées de la République démocratique du Congo et celles de l'Ouganda, avec l'aide logistique de la MONUSCO, traquent le groupe rebelle ougandais ADF/Nalu (Alliance des Forces démocratiques/Armée nationale de libération de l'Ouganda).

57. Elles (éléments d'infanterie légère formés par l'armée américaine) ont réussi à réduire sensiblement les attaques meurtrières de la LRA dans le nord-est de la République démocratique du Congo.

58. Les efforts conjoints qui sont entrepris par la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, les États-Unis et l'Ouganda contre les exactions de la LRA ont permis l'arrestation de Caesar Acellam, numéro quatre de ce mouvement.

59. La mise en place par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs d'un centre de fusion des services de renseignements dont le siège se trouve à Gomal mérite de retenir l'attention. Cet outil a une grande importance du fait que la communication entre les différents services sera améliorée.

60. Dans le cadre de l'exécution de son plan d'action national sur les armes légères et de petit calibre, la République démocratique du Congo a collecté et détruit une grande quantité d'armes.

61. Sur le plan humanitaire, la République démocratique du Congo compte aujourd'hui plus d'un million et demi de déplacés internes. Le Gouvernement en a fait une des actions urgentes pour les assister et assurer leur retour dans leurs zones d'origine.

62. Les derniers événements vécus au Nord-Kivu ont provoqué le déplacement de 32 000 réfugiés, dont 24 000 en Ouganda et 8 000 au Rwanda. Des dispositions sont prises pour leur retour progressif en République démocratique du Congo.

63. Sur le plan des droits de l'homme, la République démocratique du Congo reste déterminée à poursuivre tous les responsables criminels recensés. Elle reste ouverte à travailler d'un commun accord avec tous les organismes intéressés par la question.

République gabonaise

64. La situation générale en République gabonaise, depuis la dernière réunion ministérielle, est restée marquée par la paix et la stabilité qui ont toujours caractérisé ce pays. Néanmoins, il a été constaté quelques contestations politico-juridiques et sociales.

65. Le pays a organisé des élections législatives pacifiques, sur fond de contestation et de boycottage d'une partie de l'opposition qui revendiquait le report des élections en vue de l'introduction de la biométrie dans le processus électoral et de la refonte de son fichier. La Cour constitutionnelle n'ayant pas jugé ces faits de cas de force majeure, la Commission nationale autonome et permanente (CENAP), organe chargé de l'organisation et de la supervision des élections, a procédé, le

17 décembre 2011, à l'organisation desdites élections. Ce scrutin, qualifié de crédible et transparent par les observateurs internationaux, a vu la victoire du parti au pouvoir, le Parti démocratique gabonais. Le Gouvernement a pris l'engagement d'introduire la biométrie et de procéder à la refonte du fichier électoral pour les échéances de 2013.

66. Le climat social et sécuritaire est resté positif avec l'organisation réussie de la coupe d'Afrique des nations de football. Certes, l'on a assisté à une persistance de l'insécurité dans les grandes villes, fondée sur des crimes rituels isolés et la survenue d'une grève à l'Université Omar Bongo, où les cours ont connu quelques perturbations. Le pays demeure tout de même dans une stabilité et une dynamique encourageante avec les réformes menées par le Gouvernement en matière de bonne gouvernance, de renforcement de l'état de droit, de la promotion et la protection des droits humains (organisation par les services compétents des audiences criminelles contre les responsables des crimes susmentionnés) et de la lutte contre les inégalités sociales et la vie chère.

67. Sur un tout autre plan, le Gabon a accueilli plusieurs réunions avec le Cameroun et la Guinée équatoriale (mars-avril 2012) pour discuter, entre autres, des questions des frontières et de sécurité transfrontalière. Au terme desdites réunions, les trois pays ont réitéré leur engagement à évaluer la gestion des flux migratoires et de la sécurité transfrontalière, identifier les difficultés rencontrées dans l'application des instruments juridiques y relatifs et fournir des éléments qui contribueraient à trouver des nouvelles stratégies et solutions fiables et durables à cette problématique.

République de Guinée équatoriale

68. Depuis la trente-troisième réunion ministérielle du Comité, la vie nationale est restée dominée par la coorganisation réussie de la coupe d'Afrique des nations de football en janvier-février 2012. Dans ce sens, des efforts notables ont été fournis en vue de renforcer la paix et la sécurité dans le pays à l'approche de cet événement.

69. Au plan politique, le pays a organisé avec succès, en novembre 2011, un référendum (97 % des voix) sur une réforme constitutionnelle qui limite désormais le nombre du mandat présidentiel à deux. Le pays a aussi organisé, au mois d'avril 2012, le cinquième Congrès ordinaire du parti au pouvoir (Partido Democrático de Guinea Ecuatorial), qui a eu pour thème « La consolidation de la démocratie dans le pays », avec la participation de toutes les forces politiques nationales et celles de la sous-région invitées.

70. Sur le plan socioculturel, la Guinée équatoriale vient d'avoir le prix Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture-Guinée équatoriale à l'unanimité; ce prix est consacré à aider des initiatives concernant les recherches en sciences de la vie.

71. La sécurité intérieure et transfrontalière, quant à elle, a été marquée par la stabilité et le fonctionnement régulier des services de sécurité nationale.

72. Dans ce sens, la Guinée équatoriale a continué à maîtriser les flux migratoires qui ne cessent de se déverser sur son sol et à contenir le banditisme de plus en plus grandissant dans les grandes villes. À titre d'illustration, l'on a relevé des incidents réguliers dans la ville de Kye-Ossi, provoquant une fermeture momentanée de la frontière avec le Cameroun. Dans cet esprit, les autorités ont décidé de renforcer

leur coopération bilatérale avec le Cameroun et le Gabon à travers des réunions des commissions ad hoc de sécurité transfrontalière.

République du Rwanda

73. Depuis la dernière réunion ministérielle du Comité, la situation générale au Rwanda est marquée par la stabilité et le fonctionnement régulier des institutions qui caractérisent ce pays depuis plus de 10 ans.

74. Sur le plan politique et après les dernières élections présidentielle et sénatoriales, le pays s'est tourné résolument vers le développement économique et social, grâce notamment à une gouvernance exemplaire reconnue par les observateurs. Le dernier rapport « Doing Business » de la Banque mondiale le classe au troisième rang des pays d'Afrique subsaharienne pour la facilité à y faire des affaires.

75. De même, d'après l'organisation non gouvernementale Transparency International, le Rwanda est le quatrième pays le moins touché par la corruption en Afrique subsaharienne. Cette bonne gouvernance et cette facilité à faire des affaires encouragent des entreprises étrangères à investir dans ce pays.

76. Ce climat socioéconomique favorable contribue à renforcer la crédibilité, entre autres, de son système judiciaire au point où, pour la première fois, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) vient d'y transférer un de ses accusés, Jean Bosco Uwinkindi, pour y être jugé.

77. La sécurité intérieure et transfrontalière a continué à être maintenue efficacement. C'est dans cet esprit qu'il faut inscrire les procès organisés contre les auteurs et les complices des attentats à la grenade enregistrés dans le pays depuis 2010.

78. Dans le même temps, les autorités rwandaises ont suspendu quatre officiers supérieurs de l'armée pour enquête, dont un a été blanchi, soupçonné d'avoir commis des actes d'indiscipline avec certains éléments civils de la République démocratique du Congo.

République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

79. Depuis la dernière réunion ministérielle de Bangui, la situation générale en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a été marquée par la paix et la stabilité.

80. Sur le plan politique, après les échéances électorales qu'a connues le pays, le Gouvernement s'attèle à chercher des voies et moyens pour lutter contre la pauvreté à laquelle font face certaines catégories de la population.

81. À cet égard, des mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires pour attirer davantage des investissements étrangers sont en train d'être prises.

82. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, la situation est stable malgré un climat social difficile, dû essentiellement à la crise financière internationale qui a engendré la réduction d'aides des partenaires.

83. Malgré cette conjoncture difficile, les autorités gouvernementales n'ont cessé de fournir des efforts encourageants, en procédant depuis janvier 2012 à une

amélioration des salaires des fonctionnaires les moins favorisés, à la suite des négociations fructueuses avec les principaux syndicats.

République du Tchad

84. La situation générale en République du Tchad depuis la dernière réunion ministérielle est empreinte de paix et de stabilité. En politique intérieure, le dialogue entre le pouvoir et l'opposition s'est poursuivi. Dans cet esprit, le calendrier électoral a été maintenu et respecté malgré certains désaccords entre l'opposition et le pouvoir.

85. Le cycle électoral s'est ouvert avec les élections législatives du 13 février 2011, suivies de l'élection présidentielle au mois d'avril. Le parti au pouvoir, le Mouvement patriotique du salut (MPS), a obtenu une majorité absolue de 133 sièges sur les 188 que compte l'Assemblée nationale. Dans le même ordre d'idées, le candidat du MPS a remporté le scrutin présidentiel avec une forte majorité.

86. Ce cycle électoral s'est achevé en 2012 avec l'organisation des élections municipales du 12 janvier, également remportées par le parti au pouvoir. Cette stabilité politique retrouvée a permis aux autorités gouvernementales d'engager des réformes en matière de gouvernance et de construction des infrastructures. C'est dans ce sens qu'il faut inscrire le processus de contrôle et de réduction des effectifs des forces de défense et de sécurité, initié par les autorités gouvernementales.

87. S'agissant de la sécurité intérieure et transfrontalière, et comme relevé déjà lors de la dernière réunion ministérielle, le processus de paix est positif car il se nourrit d'un climat politique favorable, au point où il n'y a plus quasiment de rébellion armée sur le territoire national tchadien.

88. Toutefois, il faut noter que la crise en Libye a créé un climat d'insécurité au nord du pays, avec le retour des milliers de nationaux.

89. Enfin, la réapparition d'un groupe armé le long de la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine constitue un obstacle à la circulation.

V. Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé

État de ratification de la Convention de Kinshasa

90. Les États membres du Comité ont informé de la volonté et de la détermination de leurs gouvernements respectifs de ratifier la Convention. Le Comité a pris note des dispositions prises par les autorités nationales compétentes de tous les États membres du Comité afin que la Convention entre en vigueur au plus tard à l'occasion de la cérémonie commémorative du vingtième anniversaire du Comité, prévue en décembre 2012 à Brazzaville.

91. Le Comité a accueilli favorablement l'annonce de la ratification de la Convention de Kinshasa par la République centrafricaine.

Mise en œuvre du code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale

92. Le Comité a décidé de renvoyer l'examen de ce point à la trente-cinquième réunion du Comité à Brazzaville.

VI. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale

Mise en œuvre de la Convention de Kinshasa

93. Quelques États membres ont rendu compte des dispositions prises dans leurs pays respectifs pour la mise en œuvre de la Convention. Dans cette perspective, le Cameroun a informé de sa coopération avec la CEEAC. Le Burundi a informé du fait que cinq des États membres du Comité, dont le Burundi, sont signataires du Protocole de Nairobi. Dans ce contexte, il a informé de l'existence de la Commission nationale permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre dans son pays et mentionné certaines activités mises en œuvre par cette institution. Il a aussi informé de l'expérience que partage le Burundi avec certains États membres du Comité dans la mise en œuvre de la Convention. Le Congo a, lui aussi, informé de l'existence du service chargé de la gestion des armements qui, à la suite de l'examen du plan de mise en œuvre de la Convention, a identifié 71 tâches à réaliser. À cet égard, il a souhaité une assistance de la CEEAC.

94. Le Comité a été informé par le Secrétariat général de la CEEAC des activités qu'il a menées, au cours de la période sous revue, dans trois de ses principaux domaines d'intervention. Ces activités sont l'information, la publication et la diffusion des informations sur les dangers liés aux armes légères et de petit calibre; le développement des capacités institutionnelles aux niveaux sous régional et national; ainsi que la coopération et l'échange des expériences avec les partenaires.

95. Sur le volet relatif à l'information, la publication et la diffusion des informations, le Secrétariat général de la CEEAC a informé de l'élaboration, de l'édition et de la mise à disposition des institutions publiques et des organisations de la société civile d'Afrique centrale d'un certain nombre d'outils pédagogiques sur les dangers liés au trafic illicite des armes légères et de petit calibre dans la sous-région. Ces outils sont le « Livret de procédures d'établissement et d'opérationnalisation des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale » (mai 2012); « Les interventions de la CEEAC en appui aux États en matière de prévention, d'élimination et de combat contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale (mai 2012); et le « Curriculum vitae de formation des formatrices sur les femmes, la violence armée et le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale » (mai 2012).

96. Quant au développement des capacités institutionnelles, le Secrétariat général a continué de renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux sous-régional et national. Dans ce contexte, il a, au plan sous-régional, organisé à N'Djamena du 7 au 10 mai 2012, à l'intention des institutions en charge des armes légères et de petit calibre, un séminaire sous-régional de formation des formatrices sur les femmes, la violence armée et le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. L'organisation de ce séminaire a été possible grâce à la collaboration du réseau des femmes du Réseau international d'action contre les armes légères (IANSA) et du Gouvernement tchadien, avec l'appui financier de l'Union européenne.

97. Sur le plan national, la CEEAC a, au cours du mois d'avril 2012, appuyé techniquement le point focal national concernant les armes légères et de petit calibre du Gabon dans la conception et l'élaboration des termes de référence d'une mission

de recensement des armes à feu et de régularisation des titres de détention et de port d'armes à feu dans les neuf provinces du Gabon. Par ailleurs, les 18 et 19 avril 2012 à Libreville, elle a organisé, en collaboration avec le Gouvernement gabonais, une réunion technique préparatoire sur la mise sur pied de la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au Gabon. Cette réunion a regroupé des représentants des départements ministériels, des deux chambres du Parlement et des organisations de la société civile.

98. Sur le plan de la coopération et l'échange des expériences, le Secrétariat général a échangé les expériences et les meilleures pratiques dans le domaine de la lutte contre le mauvais usage des armes légères et de petit calibre avec plusieurs de ses partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour le développement, IANSA, l'Union européenne et le RECSA.

99. Le Comité a pris note de quelques défis auxquels le Secrétariat général de la CEEAC est confronté dans son rôle de suivi et de coordination, notamment l'absence des contributions financières, l'insuffisance des commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre devant servir d'organes gouvernementaux compétents et d'interfaces à la CEEAC et aux autres partenaires, l'absence des États membres à certaines réunions internationales au cours desquelles la position de l'Afrique centrale devait être présentée et défendue, ainsi que le manque de ratification de la Convention de Kinshasa pour permettre l'entrée en vigueur et la pleine mise en œuvre de ladite Convention.

100. Le Comité s'est réjoui des informations fournies par les États membres et la CEEAC sur la mise en œuvre de la Convention et a encouragé la poursuite des efforts engagés. Il s'est félicité de l'intérêt que les partenaires accordent à la question et les a appelés à davantage assister les pays de la sous-région et la CEEAC dans leurs efforts de mise en œuvre de la Convention.

Point d'information du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

101. L'UNREC a fait un exposé qui a porté sur les armes classiques, les armes de destruction massive, les diverses questions relatives au désarmement et au contrôle des armements.

102. Sur le volet relatif aux armes classiques, le Comité a été informé de la session du Comité préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu à New York du 19 au 23 mars 2012. Il a été également informé de la deuxième Conférence d'examen sur les armes légères, qui aura lieu à New York du 27 août au 7 septembre 2012. Celle-ci examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action et de l'instrument international de traçage. Il a souligné que la date limite de soumission des rapports nationaux était fixée à la mi-mars 2012. Seulement deux États membres du Comité ont soumis leurs rapports. L'UNREC va organiser une réunion régionale à l'attention des États africains pour une meilleure préparation de la Conférence d'examen. Celle-ci pourrait se tenir à la fin du mois de juin 2012.

103. Dans le même registre des armes classiques, le représentant de l'UNREC a informé des échéances et des dispositions prises dans le cadre du traité sur le

commerce des armes. À cet égard, il a informé du développement des positions communes développées par les sous-régions et indiqué que l'UNREC, en collaboration avec l'IANSA et la Commission de l'Union africaine, avec le soutien financier du Gouvernement australien, prépare une consultation sur le traité sur le commerce des armes qui se tiendra les 21 et 22 mai 2012 à Addis-Abeba.

104. Le représentant de l'UNREC a également fait mention de la gestion des munitions et a, à cet égard, exposé sur le nouveau programme des Nations Unies SafeGuard concernant la sécurisation des entrepôts de munitions. Dans ce cadre, l'accent a été mis sur la bonne gestion des stocks de munitions. Il a informé que l'ONU a élaboré des directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques pour une gestion plus sûre et plus sécurisée des stocks de munitions classiques dans le cadre du nouveau programme des Nations Unies.

105. En ce qui concerne les armes de destruction massive, il a été signalé que tous les États d'Afrique centrale ont signé le Traité de Pelindaba, mais six seulement l'ont ratifié. Des informations ont été communiquées par le représentant sur la réunion des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Vienne du 30 avril au 11 mai 2012, et l'obligation pour les États Membres des Nations Unies de soumettre leur premier rapport sur les mesures qu'ils ont prises ou envisagent de prendre pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Cinq États de l'Afrique n'ont pas encore soumis leur premier rapport.

106. Sur le volet relatif aux diverses questions de désarmement et contrôle des armements, le représentant de l'UNREC a informé que le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu sa cinquante-septième session à New York du 22 au 24 février 2012. Sa cinquante-huitième session est prévue à Genève du 4 au 6 juillet 2012.

107. Quant à la perspective de la mise en place du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, le représentant a rappelé les dispositions du document A/65/201.

Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale

108. Le représentant de l'UNOCA a rappelé les recommandations de la trente-troisième réunion du Comité sur la mise en œuvre de la Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale (voir A/67/72-S/2012/159, pièce jointe I). Dans ce contexte, il a informé que l'UNOCA, ne disposant pas de l'expertise requise dans le cadre du contre-terrorisme et de la non-prolifération des armes, notamment en Afrique centrale, a adressé des lettres respectivement à l'UNREC et à la Direction exécutive du contre-terrorisme, afin de faciliter la mise en œuvre de la feuille de route. Les documents de la Direction exécutive du contre-terrorisme et de l'UNREC communiqués à l'UNOCA ont été distribués aux délégations.

109. Le Comité a décidé d'examiner ces documents lors de la trente-cinquième réunion de Brazzaville.

VII. Piraterie et sécurité maritime

Opérationnalisation du Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale

110. Le Comité a été informé qu'après la signature par les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC du Protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC du golfe de Guinée le 24 octobre 2009 à Kinshasa, la mise en œuvre de cette stratégie, qui passe par l'opérationnalisation du CRESMAC, se heurte à la question du financement de ces activités, car les cotisations prévues ne sont pas versées.

111. Le Comité a pris note du fait qu'à la suite de l'instruction de la douzième réunion de la Commission de défense et de sécurité (CDS) à Douala (Cameroun) en juillet 2011, de mettre en place un groupe restreint de travail chargé de la montée en puissance du CRESMAC, il s'est réuni du 21 au 23 avril 2012 à Pointe-Noire, siège du CRESMAC en République du Congo.

112. Le Comité a aussi été informé du point des cotisations exceptionnelles et de projets de budget de l'année 2013 du CRESMAC, qui est estimé à 1 851 880 000 FCFA (3 703 760 dollars).

113. Le Comité a aussi noté quelques recommandations formulées par les experts pour la suite du processus de l'opérationnalisation du CRESMAC, notamment la convocation d'une réunion des ministres en charge des transports maritimes des États signataires du Protocole avant septembre 2012, en vue de les sensibiliser sur la nécessité de budgétiser les besoins du CRESMAC au titre de l'exercice 2013; la poursuite des travaux à travers deux dernières réunions du groupe restreint de travail, ainsi que la désignation par la CDS et la mise en place des membres du noyau dur opérationnel calqué sur le modèle du groupe restreint (11 cadres).

114. Le Comité a pris note de la volonté politique affichée par la République du Cameroun, la République du Congo et la République de Guinée équatoriale pour l'opérationnalisation du CRESMAC ainsi qu'il suit :

- a) Pour le Centre multinational de coordination (CMC) de la zone D :
 - Mise à disposition par le Cameroun d'un terrain bâti pour abriter le CMC;
 - Soutien logistique des patrouilleurs engagés en zone D;
 - Mise à disposition par la Guinée équatoriale de deux studios et d'un véhicule de liaison au profit des commandants des patrouilleurs du « groupe de travail CEEAC » basés à Malabo;
 - Mise à disposition par le Cameroun de quatre appartements au profit des officiers gabonais, équato-guinéens et santoméens en service au CMC de la zone D à Douala; de même, 1 pick-up et 1 Prado leur sont attribués;
 - Engagement opérationnel d'un patrouilleur neuf adapté à la mission, pour ce qui concerne la Guinée équatoriale;
- b) Pour l'infrastructure du CRESMAC :
 - Construction en cours par la République du Congo à Pointe-Noire d'un immeuble de trois niveaux destiné à abriter le CRESMAC.

Organisation d'une Conférence sur la piraterie et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée

115. Les États ont pris note du fait que l'organisation de cette conférence se heurte également à des problèmes de financement, car l'idée est de la mettre à un haut niveau de représentativité des différentes administrations et organisations.

116. Le Comité a pris note de l'engagement renouvelé du Cameroun d'abriter la conférence maritime et des discussions sérieuses qui sont en cours au niveau de la CEEAC avec l'Union européenne pour le financement de cette activité.

VIII. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale

117. Le représentant de l'UNOCA a fait une présentation au cours de laquelle il a souligné la préoccupation de la communauté internationale face à l'existence de bandes armées et les conséquences de leurs activités dans la sous-région de l'Afrique centrale.

118. Il a particulièrement souligné les activités néfastes de la LRA dans quatre pays dont deux de l'Afrique centrale (République centrafricaine et République démocratique du Congo). Il a, dans ce contexte, évoqué la déclaration présidentielle S/PRST/2011/21 du Conseil de sécurité qui condamne vigoureusement les attaques que la LRA mène dans certains pays de l'Afrique centrale.

119. Par cette déclaration, le Conseil de sécurité engage l'UNOCA à, entre autres, mettre au point, en collaboration avec les missions des Nations Unies et l'Union africaine, une stratégie régionale pour une assistance humanitaire internationale et une aide au développement et à la consolidation de la paix dans la région où sévit l'Armée de résistance du Seigneur. Cette stratégie devrait permettre de consolider les mécanismes transfrontaliers en vue d'améliorer la protection des civils, les dispositifs d'alerte rapide, l'accès et l'intervention du personnel humanitaire et l'appui nécessaire à la réintégration des déplacés, des victimes d'enlèvement et des ex-combattants, ainsi que de renforcer la capacité globale des États concernés d'exercer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire.

120. Le représentant a informé des activités du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, du Chef de l'UNOCA et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine dans le cadre de l'élaboration de la stratégie telle que recommandée par le Conseil de sécurité.

121. Le représentant de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) a salué la création de l'UNOCA et indiqué que la CIRGL apporte également un soutien non négligeable à la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre la LRA.

122. Le Comité a apprécié et encouragé ces différentes initiatives. Il s'est par ailleurs réjoui de l'arrestation, le 12 mai 2012 en République centrafricaine, de Caesar Achellam Otto, l'un des combattants de la LRA. Il a précisé que cette capture est le résultat d'une conjugaison d'efforts entre les pays affectés, les partenaires et les organisations sous-régionales, régionales et internationales. Le Comité a souligné la nécessité de développer de telles synergies dans le cadre de la lutte contre les groupes armés et prié la communauté internationale de continuer d'œuvrer à la recherche de solutions rapides à la situation humanitaire insoutenable

que vivent les victimes de ces groupes armés, en particulier les femmes et les enfants.

123. Le Comité a particulièrement apprécié la mise en place à Goma du centre de fusion des renseignements dans le cadre de l'éradication des forces négatives dans la sous-région, la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, ainsi que l'organisation, à Kampala, d'un sommet spécial sur la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre.

IX. Mise en œuvre de la résolution 65/189 de l'Assemblée générale

124. Le Comité a suivi avec intérêt l'exposé fait par la délégation gabonaise sur la mise en œuvre de la résolution 65/189 de l'Assemblée générale sur la Journée internationale des veuves.

125. Au Gabon, la résolution renforce le dispositif juridico-institutionnel national sur la question et marque désormais un message d'espoir, de solidarité et de responsabilité qui interpelle plus d'un, dans la mesure où cet outil permettra de garantir une véritable cohésion sociale.

126. Le Gouvernement gabonais a, dans la dynamique d'une impulsion nouvelle dans la mise en œuvre de la résolution, engagé plusieurs actions dont la modification de certaines dispositions de la loi 6/75 du 25 novembre 1975 portant le code de la sécurité sociale en ses articles 79 et 81 (en cours d'adoption par le Parlement); la modification et l'abrogation de certaines dispositions de la loi 19/89 du 30 décembre 1989 portant l'adoption de la deuxième partie du code civil (en cours d'adoption par le Parlement); la révision du Code pénal, de la loi 4/96 du 11 mars 1996 fixant le régime général des pensions de l'État, de la loi 8/91 portant le statut général des fonctionnaires, de la loi 18/93 portant le statut général de la fonction publique, et les décrets d'application de ces lois.

127. Les réformes engagées par le Gouvernement gabonais sont soutenues par des associations et des organisations non gouvernementales qui, avec la Fondation Sylvia Bongo Ondimba, se sont mises en synergie et préconisent trois axes d'intervention stratégiques à court, moyen et long terme.

128. Le Gabon compte, au cours de la deuxième édition de la célébration de cette journée, le 23 juin 2012, évaluer quelques avancées réalisées dans la mise en œuvre des axes à court terme mais surtout avoir un regard persistant pour que l'aboutissement des autres axes ne soit pas une illusion.

129. Le Comité a noté que la mise en œuvre de la résolution est un engagement fort pour les femmes et les orphelins du monde, notamment ceux vivant dans les États de l'Afrique centrale.

130. Il a exhorté les États membres à mettre en œuvre cette résolution et sollicité, par la même occasion, le soutien des partenaires.

X. Mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, et de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements

131. Le Comité a réaffirmé le caractère complémentaire des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) du Conseil de sécurité, ainsi que la résolution 65/69 de l'Assemblée générale. Il a également souligné à nouveau que ces résolutions constituent des outils essentiels à la prévention et au règlement des conflits, à leur résolution, ainsi qu'à la consolidation de la paix et à la reconstruction en Afrique centrale.

132. Le Comité a pris note de la communication faite par le Burundi essentiellement sur la prise en compte de la problématique du genre et de l'implication des femmes dans les questions liées à la promotion de la sécurité, de la paix et du désarmement. Dans ce contexte, le Comité a salué la création au Burundi d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) comprenant toutes les parties prenantes concernées par la résolution. Il a apprécié l'adoption d'un plan d'action pour intégrer la femme dans la Police nationale avec pour objectif d'atteindre 10 % des effectifs d'ici à 2017 et la politique de recrutement des femmes dans la force de défense nationale.

133. Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, le Comité a été informé du programme national de formation en cours. Les ateliers regroupent 25 délégués par province et sont organisés pour sensibiliser la population sur le genre et les armes légères et de petit calibre dans le but de mettre en place un réseau national de lutte contre la violence armée basée sur le genre, conformément aux recommandations du séminaire sur le genre et les armes légères et de petit calibre organisé du 23 au 26 avril 2012 à Johannesburg (Afrique du Sud).

134. Le Comité a encouragé les États membres à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, conformément au point à l'examen.

XI. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité

135. Le Comité a pris note avec intérêt du point d'information du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale sur la situation des droits de l'homme dans la sous-région.

136. Le point d'information a porté sur les thématiques relatives à la discrimination à l'égard des groupes vulnérables, y compris leur participation à la vie politique dans leurs pays respectifs, à la traite des personnes et aux migrations, particulièrement des femmes et des enfants. Dans ce cadre, le Centre, en collaboration avec les États de la sous-région et des partenaires, a organisé à Yaoundé en janvier 2012 un atelier de suivi de celui qu'il avait organisé en 2010 sur les migrations. Le Centre a aussi, dans le domaine de la traite, contribué financièrement et techniquement au lancement à Pointe-Noire (République du

Congo), en décembre 2011, de la campagne régionale de prévention et de lutte contre ce fléau.

137. Un autre thème porte sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Là, les constats sont contrastés; toutefois, des efforts sont déployés par les États membres et des progrès sont en cours. Cet élan mérite d'être encouragé et soutenu.

138. La représentante du bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), basé à Yaoundé, a fait une brève présentation de la CEA et a informé particulièrement du programme du bureau dans le cadre de la gestion postconflit et de la gouvernance.

139. Le Comité a été informé que pendant un forum sur la réhabilitation, la reconstruction postconflit et la relance économique en Afrique centrale, tenu à Bujumbura du 8 au 10 décembre 2009, les participants avaient recommandé la mise en place d'un « conseil des sages » pour des médiations dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits ou, alternativement, le renforcement des prérogatives du Secrétaire général de la CEEAC pour les médiations.

140. Le Comité a pris note de la disponibilité au sein du bureau sous-régional de la CEA des services de conseil et de l'assistance technique à court terme aux États membres et aux communautés économiques régionales pour le renforcement des capacités pour la paix, la sécurité et le développement durable. Le Comité a encouragé les États membres à explorer les possibilités de coopération avec la CEA, afin de bénéficier de son assistance.

141. Le représentant de l'UNREC a renouvelé son appel aux États membres pour participer aux réunions préparatoires des échéances sur le désarmement d'une manière générale et, de façon particulière, celle sur le traité sur le commerce des armes.

142. Le Comité a écouté avec intérêt le point d'information de la Directrice régionale d'ONU-Femmes pour l'Afrique centrale sur le bureau, sa mission, sa structure et ses activités prioritaires, la situation de la femme en Afrique centrale et les perspectives.

143. Il a pris note des informations communiquées par la Directrice et a salué les efforts déployés par certains États membres dans le cadre de la politique liée à la promotion et à la protection des droits de la femme. Les différentes actions volontaristes engagées pour rattraper le retard accusé par les femmes sur le plan de l'éducation, de la reconnaissance de leurs droits et de leur insertion dans la vie économique et sociale par rapport aux hommes ont été appréciées.

144. Néanmoins, le Comité a retenu qu'il reste encore des efforts à déployer pour assurer l'exercice effectif du rôle de la femme comme actrice et bénéficiaire du développement, surtout en milieu rural, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de l'accès aux crédits, et aux moyens de production, mais également au leadership.

145. Le Comité s'est félicité de la disponibilité du bureau sous-régional d'ONU-Femmes de continuer d'appuyer les États membres dans le domaine du renforcement des capacités des femmes de la sous-région. Il a salué l'esprit de coopération qu'ONU-Femmes, l'UNOCA et le bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale comptent établir pour une meilleure synergie de leurs actions respectives dans la recherche de solutions aux questions auxquelles la sous-région

de l'Afrique centrale est confrontée, notamment dans la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010), y compris la mise en place d'un réseau effectif des médiatrices pour la paix et la sécurité.

146. Il a par ailleurs pris note de la communication du représentant de la CIRGL sur son mandat et ses activités.

147. Il a particulièrement apprécié la mise en place à Goma du centre de fusion des renseignements dans le cadre de l'éradication des forces négatives dans la sous-région, la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, ainsi que l'organisation, à Kampala, d'un sommet spécial sur la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre.

148. Il a exprimé sa préoccupation sur l'exploitation illicite des ressources naturelles pour financer les conflits en Afrique centrale et a félicité la CIRGL pour son initiative de mise en œuvre des outils pour la prévention et la résolution des conflits, en collaboration avec d'autres partenaires.

149. Le Comité a encouragé la CIRGL pour ses efforts dans la promotion de la sécurité transfrontalière. À cet égard, il a pris note de la disponibilité de la CIRGL de collaborer avec l'UNOCA sur les questions de la sécurité transfrontalière.

150. Le représentant du RECSA a distribué un document sur les activités de son institution au niveau continental. Dans ce contexte, il a obtenu un financement de l'Union européenne pour entreprendre des activités relatives à la prévention, au contrôle et à la réduction des armes légères et de petit calibre au niveau de l'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord. Ces activités sont entreprises à travers les quatre communautés économiques régionales : la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les programmes entrepris dans ce cadre comprennent, entre autres, l'appui aux initiatives de la société civile, le soutien à l'établissement des commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre, le soutien aux processus de développement de plans d'action nationaux sur la gestion des armes légères et de petit calibre, l'harmonisation et l'actualisation des législations et la destruction des armes en surplus ou obsolètes.

151. Le Comité a salué les efforts du RECSA dans le cadre de ses activités et l'a encouragé à poursuivre ses actions, surtout l'établissement des fora de gestion des frontières communes en Afrique centrale.

152. Le représentant de l'UNOCA a donné un aperçu général des activités du Bureau dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Il a mentionné le rôle actif que l'UNOCA joue dans la lutte contre la LRA, notamment en soutenant fortement l'initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre la LRA.

153. Il a indiqué qu'entre janvier et avril 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA a entrepris, avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA, des missions conjointes dans les quatre pays affectés par les activités de ce groupe armé. Il a rappelé que la lutte contre ce groupe, qualifié de terroriste par l'Union africaine, fait partie des priorités de l'UNOCA pour l'année 2012.

154. Les autres priorités de l'UNOCA ont été aussi portées à la connaissance du Comité : il s'agit des bons offices et de la médiation, des processus électoraux, de la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, de l'emploi des jeunes et de la stabilité des États, du soutien aux travaux du Comité dont l'UNOCA assure le Secrétariat et du soutien au renforcement des capacités des organisations sous-régionales. Sur ce dernier point, le Comité a exprimé sa satisfaction par rapport à l'esprit de collaboration qui règne entre l'UNOCA et la CEEAC avec laquelle il a signé un cadre de coopération le 3 mai 2012.

155. Le représentant de l'UNOCA a précisé que le Bureau a mené ces derniers temps d'importantes actions de diplomatie préventive et de sensibilisation de la communauté internationale sur les questions de paix et de sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale à travers des réunions régulières avec les représentants du corps diplomatique et des organisations internationales ainsi qu'avec les partenaires clés, y compris des médias et les institutions académiques.

156. Le Comité a salué les efforts des observateurs, notamment ceux des Nations Unies dans le cadre de la coordination de leurs actions, en vue d'un meilleur résultat sur le terrain. Il les a encouragés à redoubler d'efforts dans le cadre de leur assistance continue à la sous-région de l'Afrique centrale.

XII. Rapport du Secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix, de sécurité, ainsi que le développement des partenariats stratégiques

157. Le Comité a suivi avec intérêt la présentation du Secrétariat général de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que le développement de partenariats stratégiques.

158. À ce titre, le Comité a été édifié sur les enjeux et les défis du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique. Le Comité a notamment été informé des dispositions en cours en vue du retrait de la Mission, au plus tard, le 31 décembre 2013, conformément aux conclusions de la première réunion extraordinaire de la Commission de défense et de sécurité tenue à Bangui du 10 au 11 avril 2012. Par ailleurs, le Comité a suivi les développements des autres récentes activités de la Force multinationale de l'Afrique centrale relatives aux centres d'excellence, ainsi qu'aux composantes civile, police et militaire.

159. En outre, la CEEAC, a détaillé le mode de fonctionnement du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale et souligné les défis auxquels cette structure est confrontée. Son directeur n'a pas encore été nommé depuis la conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue à N'Djamena en janvier 2012. Le Comité a apprécié la qualité du travail fourni par cette structure spécialisée et a souligné la nécessité d'un renforcement de ses capacités en termes de ressources humaines et financières, afin d'optimiser ses résultats.

160. Le Comité a favorablement accueilli les développements concernant les partenariats stratégiques entre la CEEAC et l'Union africaine, et avec l'Union

européenne en particulier à travers deux instruments : la Facilité de soutien de la paix pour l'Afrique et le Programme d'appui en matière de paix et de sécurité.

XIII. Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre de la Déclaration de Libreville par les États membres

161. Le Comité a félicité les deux États membres du Comité qui ont versé leurs contributions au fond d'affectation spéciale et a lancé un appel aux États qui ne l'ont pas fait, d'honorer leurs engagements.

162. Le Comité a noté que cette situation préjudiciable risque d'affecter son bon fonctionnement si des mesures énergiques ne sont pas prises par les États.

163. Le Comité a pris bonne note de l'engagement politique des États et les a encouragés à honorer leurs engagements, conformément à la Déclaration de Libreville.

XIV. Préparatifs de la commémoration du vingtième anniversaire du Comité

164. Le Comité a pris acte de la proposition de la commission préparatoire qui, suite aux difficultés financières du Comité, recommande la célébration de l'anniversaire à l'occasion de la trente-cinquième réunion. Le Comité a, en conséquence, décidé que le vingtième anniversaire du Comité soit célébré à l'occasion de la trente-cinquième réunion.

165. Le Comité a souligné l'importance de la célébration du vingtième anniversaire du Comité et a réitéré ses remerciements au Gouvernement congolais pour avoir accepté d'abriter la trente-cinquième réunion et la célébration du vingtième anniversaire du Comité.

166. Le Comité a rappelé que les activités liées à la célébration seront exclusivement financées par le fonds d'affectation spéciale. Par conséquent, il en a appelé à l'engagement politique des États membres pour qu'ils honorent leurs obligations financières, en vue de créer les conditions propices à la réussite de cette réunion commémorative.

XV. Lieu et date de la prochaine réunion

167. Le Comité a décidé de tenir sa trente-cinquième réunion ministérielle à Brazzaville.

168. La réunion aura lieu du 3 au 7 décembre 2012.

XVI. Questions diverses

169. Au titre de l'examen de ce point, le Secrétariat a souhaité que les États membres lui communiquent la liste et les contacts des points focaux et de leurs suppléants, en vue d'une meilleure communication sur les questions liées au fonctionnement du Comité.

170. Le Secrétariat a également souhaité que le Comité examine substantiellement la question de l'utilisation des langues officielles et de travail au sein du Comité au cours de la trente-cinquième réunion.

171. Le Comité a pris bonne note des suggestions du Secrétariat.

XVII. Adoption du rapport de la trente-quatrième réunion ministérielle

172. Le Comité a adopté le présent rapport le 18 mai 2012.

C. Motion de remerciements

173. La motion de remerciements suivante a été lue :

« Nous, représentants des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la trente-quatrième réunion ministérielle du Comité, du 14 au 18 mai 2012, à Bujumbura,

Réaffirmons notre attachement aux idéaux de paix, de sécurité et de stabilité si nécessaires à nos populations respectives et indispensables au développement socioéconomique de notre sous-région;

Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement;

Nous félicitons de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a prévalu tout au long de nos travaux;

Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à S. E. Monsieur Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, au Gouvernement et au peuple du Burundi, pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour en République du Burundi. »

Bujumbura, le 18 mai 2012